



Délégation Départementale du Haut-Rhin

Mulhouse, le 9 décembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'APF décline l'invitation à assister à l'inauguration officielle du Tram-Train Mulhouse-Vallée de la Thur

Le 11 décembre prochain aura lieu le voyage inaugural du Tram-Train Mulhouse –Vallée de la Thur.

Depuis plusieurs années, on nous vante les mérites du premier tram-train de France. Nombreuses sont les personnes en situation de handicap qui attendent de ce projet une autonomie de déplacement, car dans leur esprit, il est évident et naturel que cette réalisation leur est également destinée.

S'agissant du volet péri urbain du tram-train, l'optimisme n'est pas de rigueur : pas une réunion organisée à l'initiative de la Région Alsace, laquelle pourtant témoigne de son implication sur la problématique du schéma directeur d'accessibilité du T.E.R., aussi dès à présent un certain nombre de non-conformités ont été constatées sur les travaux engagés : des escaliers non conformes aux arrêts, des rampes constituées de gravier et des ruptures dans les cheminements... ce qui en clair rend le tram-train inaccessible à toutes ces personnes soit au moins 10 % de la population.

C'est la raison pour laquelle les représentants du conseil départemental de l'APF, après avoir alerté le Conseil Régional et la Préfecture sur ces problèmes, à travers plusieurs courriers cosignés par de nombreuses associations de personnes en situation de handicap, ont fait le choix de ne pas être présents à la manifestation inaugurale du Tram Train le 11 décembre.

Ce projet de tram-train, le premier de France, se doit d'être exemplaire et être accessible aux personnes handicapées dans les mêmes conditions que pour les personnes valides, car la technologie le permet à la différence du train qui impose une présence et un accompagnement humain.

Nous restons bien entendu attachés à une évolution prochaine de la situation afin que chaque citoyen bénéficie des mêmes possibilités d'accès au tram-train.

Résidence « Les Demoiselles » - 70, Rue des Merles – 68100 Mulhouse

Tel : 03-89-46-49-36 - Fax : 03-89-66-42-51

Courriel : apf-68@wanadoo.fr / dd.68@apf.asso.fr – Site : www.apf.asso.fr

Siret 775 688 732 02604 – APE 853K